

Accouchement non assisté à Vitré : « On est dans notre droit ! », clame la mère des deux enfants placés en service d'accueil



[Source : france3-regions.francetvinfo.fr]

[Ndlr : l'illustration ne représente pas la mère dont il est question dans l'article]

L'histoire enflamme les réseaux sociaux. Après avoir donné naissance sans assistance médicale à leur deuxième enfant dans leur maison de Vitré, des parents se sont vus retirer leurs deux filles. Le service de Protection maternelle et infantile (PMI) considère qu'un risque de danger sur leur santé a été identifié. En attendant qu'un juge statue, les enfants ont été placés provisoirement en service d'accueil d'urgence.

« Quand j'ai vu la gendarmerie se garer devant chez nous, je me suis dit : "C'est pas possible !" J'étais complètement sidérée. Il y avait au moins huit policiers dans notre salon. Certains devant les entrées, probablement pour ne pas qu'on se sauve. Et l'un d'eux nous a dit : "Bonjour, on vient retirer vos filles, il y a suspicion de maltraitance." »

Quatre jours après les faits, la jeune maman a encore la gorge serrée et les larmes aux yeux. Ses deux filles, âgées pour l'aînée de 23 mois et pour la deuxième de 10 jours, lui ont été retirées vendredi soir, dans sa maison de Vitré.

« J'ai préparé leurs affaires rapidement et je les ai emmenées à la voiture en expliquant à la grande que ce serait comme des vacances, que les dames allaient être gentilles. Moi je croyais que j'allais la revoir lundi, que ce n'était que pour le week-end, qu'on allait vite se revoir. »

Sous le choc, la maman a publié une vidéo devenue virale sur Instagram. Parmi les raisons invoquées, elle raconte que la « *précarité* » de l'accouchement a été pointée du doigt.

Quid de l'accouchement non assisté

La jeune Vitréenne a fait ce qu'on appelle un ANA, un accouchement non assisté. C'est-à-dire qu'elle a donné naissance à sa deuxième fille, née le 3 juin dernier, sans médecin ni sage-femme, à son domicile. Un choix qu'elle assume :

« *Je ne suis absolument pas contre les naissances médicalisées. Et je trouve ça très bien que les femmes qui ont besoin d'être rassurées par rapport à la position de leur bébé, son évolution, etc. puissent le faire. Mais ça reste un choix qu'on peut faire ou pas. Moi, je n'ai pas eu besoin d'être rassurée, parce que je savais pertinemment que ça allait. Et si j'avais senti que ça n'allait pas, je serais allée sans problème à la maternité* », raconte la jeune femme de 22 ans.

Déjà maman d'une autre fille de bientôt deux ans, elle poursuit :

« *D'ailleurs, pour ma première fille, le jour du terme, comme elle n'était pas arrivée, je suis allée à l'hôpital. Je me suis fait suivre tous les deux jours, jusqu'à ce que j'accouche parce que j'avais besoin d'être rassurée, je n'avais pas envie de prendre de risques. J'ai la liberté de choisir comment je me fais accompagner ou pas. Et c'est mon droit, j'écoute ce que je ressens.* »

Les ANA également appelés « *freebirth* » par les Anglo-saxons (ndlr : accouchement libre) représentent une infime partie des accouchements : 0,1 % des naissances en France en 2016, selon l'INSEE.

Faute de certificat médical d'accouchement

Des naissances qui doivent, comme toutes les autres, être déclarées en mairie dans les cinq jours qui suivent l'accouchement. C'est précisément quand le père est allé faire ces démarches auprès du service de l'état civil de la mairie de Vitré, quatre jours après la naissance, qu'un certificat médical d'accouchement lui a été demandé. Ce qu'il n'avait pas.

« *Les agents ont alors demandé si l'enfant et la maman avaient été vus par un médecin, le père a répondu que non* », explique la mairie de Vitré qui a tenu à se défendre suite aux nombreuses réactions sur les réseaux sociaux.

Faute de certificat médical, le père a alors rédigé une déclaration sur

l'honneur. La naissance a bien été enregistrée et le certificat transmis à la PMI : « *Chaque naissance est transmise à la Protection maternelle et infantile (PMI)* » justifie la mairie de Vitré dont l'agent a rappelé à la famille l'importance de faire une visite médicale.

« *La PMI est une compétence du Département, chargée d'assurer la protection des femmes enceintes, des mères et des enfants jusqu'à l'âge de l'obligation scolaire.* »

« Les filles ne sont pas très en forme »

Après contact pris avec la PMI, un rendez-vous est fixé avec un pédiatre de l'hôpital de Vitré qui ausculte le nouveau-né :

« *Le premier truc qu'il m'a dit c'est que j'étais courageuse et que lui aussi était né à la maison, que personne ici ne me jugeait. Il nous a dit que tout allait bien : le cœur, les poumons, tout ! Tout allait bien* », raconte la mère, compte-rendu médical à l'appui.

Dans ce document que la rédaction s'est procuré, le médecin emploie le conditionnel concernant l'accouchement qui « *se serait déroulé sans complication* » et constate dans son examen clinique que la tonicité du bébé est « *adaptée à l'âge* », que les bruits du cœur sont réguliers, etc.

« *Au moment de partir, il nous a dit qu'un médecin de la PMI allait passer nous voir dans l'après-midi. Je me suis dit : super ! Elle va venir chez nous, elle va voir qu'on a une grande maison, un jardin, elle va rencontrer les filles, qui ont chacune leur chambre. Je vais pouvoir lui expliquer de vive voix, tout va être réglé* », s'enthousiasme la mère de famille.

L'arrivée de la gendarmerie en fin de journée est aux yeux de la maman d'autant plus surprenante que parmi les raisons invoquées, on lui dit que « *le médecin trouve que les filles ne sont pas très en forme* ». Une phrase que le couple ne s'explique toujours pas :

« *À aucun moment, notre aînée n'a été auscultée et cela ne correspond pas du tout à ce que le pédiatre de Vitré nous a dit.* »

« Risque de danger sur la santé et le suivi médical »

Du côté du centre départemental d'action sociale (CDAS), on explique que « le service PMI a identifié des éléments de risque de danger sur la santé et le suivi médical de deux enfants. »

Un rapport de signalement a été adressé au procureur de la République de Rennes qui a ordonné le placement de ces deux enfants auprès des services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

« Sans révéler le fond du dossier, je pense qu'à un moment donné, est apparu qu'il n'y avait pas de garantie suffisante pour la sécurité de cet enfant né quelques jours auparavant, précise ce mardi Philippe Astruc. Mon travail, c'est de protéger les enfants, mais je comprends parfaitement l'émotion des parents. Je me mets évidemment aussi à leur place et je ne doute pas que le juge des enfants les entendra, mais je pense qu'il y a besoin d'offrir un certain nombre de garanties autour de la sécurité qui n'étaient pas réunies au moment où la décision a été prise. »

Placées en pouponnière, la fillette et sa petite sœur n'ont pour l'instant pas le droit de voir leurs parents : « On y va quand même tous les jours pour déposer mon lait maternel et des affaires », soupire la mère entre deux sanglots.

Un juge pour enfants devrait statuer d'ici trois semaines sur le maintien ou la mainlevée de l'ordonnance de placement provisoire, prise par le parquet.

« Je constate que cette décision de placement provisoire suscite beaucoup d'émotions, mais je m'inscris en faux, contre l'insertion consistant à dire que l'on a placé ces enfants parce qu'ils étaient nés à domicile », précise le procureur de la République. « Je le répète : les motifs de ce placement sont sans lien avec le fait que l'accouchement ait eu lieu à domicile », insiste Philippe Astruc, qui assure s'être appuyé sur le certificat médical et l'analyse des services sociaux pour ordonner ce placement.

Ce dont doutent beaucoup les parents ainsi que le collectif La Révolte des mères qui les soutient dans leurs démarches.

« Faire avancer la cause »

« Il y a beaucoup de réactions de panique chez les médecins, comme chez les gens de nos familles quand on parle d'accouchement non assisté, parce que c'est quelque chose qu'on ne connaît pas. C'est extrêmement compliqué pour les gens de comprendre que n'importe quelle femme puisse faire ce choix d'accoucher sans assistance médicale », regrette la jeune mère de

famille.

Et de reconnaître qu'elle se doutait que cela allait peut-être être compliqué :

« Dans les groupes privés, sur l'accouchement non assisté, le premier message qui circule c'est : "Attention, c'est dangereux d'assumer que vous avez fait une ANA !" Nous, on s'est posé la question : est-ce qu'on assume que c'était volontaire ou est-ce que l'on dit que c'est parce que nous n'avons pas eu le temps d'aller à l'hôpital ? Être transparent, c'est faire avancer la cause, mais c'était risqué. »

Et la maman de conclure :

« Je ne regrette pas, je ne regrette rien. Mon accouchement était magnifique. »

[Note de Joseph : en Occident au moins, les gens s'imaginent être libres alors que leur seule liberté est de se comporter en consommateurs de biens matériels et de services autorisés, mais surtout pas de fonctionner ou de vivre hors du Système de contrôle du moindre aspect de leur existence. Voir La bureaucratie contre la liberté. La liberté est de plus en plus retirée, sous prétexte de sécurité (sanitaire, alimentaire, civile, etc.). Ces deux concepts sont pourtant antinomiques, voire antagonistes. Restreindre la prise de risques est diminuer du même coup la liberté de mouvements et d'actions].